

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2025 A 18 H 30 AU FOSSAT**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

**ETAIENT PRESENTS** : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), PEREIRA-NANTERRE Jérôme (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), RANCE Sylvie (Castéras), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), DELPONTE Michel (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIERES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy (Le Mas-d'Azil), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, BUOSI Johnny (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras).

**ETAIENT ABSENTS** : MOREAUD Rosine (Castéras), BALONDRADE Marie-José (Durfort), TEXIER Lionel (Lanoux), SAHL Philippe (Le Mas d'Azil), FALlico Gaëtano (Thouars sur Arize).

**ETAIENT EXCUSES:** CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), COURTIAL Anne (Castex), ARNAUD François, MILHORAT Nathalie (Le Fossat), MARTINEZ Rolande (Le Mas d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), LASSALLE Yvon (Pailhès), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

**PROCURATIONS:** CAMPS Frédéric à PEREIRA-NANTERRE Jérôme, COURTIAL Anne à MAURETTE Carole, ARNAUD François à CANTEGRIL Jean-Marc, MARTINEZ Rolande à ROUMAT Guy, DESCUNS Lyliane à COURNEIL Jean-Claude, LASSALLE Yvon à SANS Jean-François.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : VANDERSTRAETEN François

### **ORDRE DU JOUR:**

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 22 septembre 2025
- 2 – Financement du plan de travaux bâtimentaires 2025-2028 du SDSIS de l'Ariège
- 3 – Renforcement / extension du réseau EAU de la ZA des Plagnes à Daumazan sur Arize
- 4 – Subvention au Centre Local d'Information et de Coordination (le CLIC ARIZE LEZE)
- 5 – Décisions modificatives sur le budget principal 2025 et sur le budget annexe CEL
- 6 – Transfert de la compétence "Eau Potable" des communes à la communauté de communes

### **Questions diverses**

Point sur le retour des communes sur la Police de l'Urbanisme

### **Informations diverses**

Modification des Statuts du SMECTOM

Point sur le Pacte Territorial

## 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2025

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 22 septembre 2025

**L'assemblée procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 22 septembre 2025**

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

## 2 - FINANCEMENT DU PLAN DE TRAVAUX BATIMENTAIRES 2025-2028 DU SDSIS DE L'ARIEGE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet des travaux de rénovation des bâtiments appartenant au SDIS.

Il renouvelle les explications relatives à la mise en place d'une contribution exceptionnelle pour financer, avec le conseil départemental, des investissements structurants du SDIS tout en lui permettant de maintenir son niveau d'investissement courant sur les véhicules, les matériels d'incendie et de secours, ou encore les équipements de protection individuelle des sapeurs-pompiers,

Il indique que le Programme représente 1 343 460 € pour l'ensemble de la période, est réparti entre le Conseil départemental de l'Ariège pour 671 730 € et le bloc communal (EPCI et communes) pour 671 730 €.

Il rappelle le tableau pluriannuel de la contribution communautaire, à savoir :

	2025	2026	2027	2028	Total
<b>Dont CC Arize Lèze</b>	5 030,90 €	11 733,38 €	11 733,38 €	11 733,38 €	<b>40 231,04 €</b>

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour valider une contribution 2025 au plan des travaux bâtimentaires du SDIS pour un montant de 5 030,90 €.

**L'assemblée procède au vote pour valider une contribution 2025 au plan des travaux bâtimentaires du SDIS pour un montant de 5 030,90 €.**

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

## 3- RENFORCEMENT / EXTENSION DU RESEAU EAU DE LA ZA DES PLAGNES A DAUMAZAN SUR ARIZE

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la zone d'activités de Plagnes à Daumazan vient de bénéficier, dans le cadre du nouveau PLUi, d'une augmentation de surfaces constructibles de près de 12 000 m<sup>2</sup> permettant de créer plusieurs lots pour accueillir de nouvelles entreprises.

Il indique qu'il s'agit, à présent, d'engager une extension de réseau d'eau potable afin de viabiliser ces parcelles et un renforcement du réseau existant représentant près de 7 compteurs en service.

Il présente le devis du SMDEA d'un montant de 84 582,17 € HT.

Il explique que cette prestation pourra faire l'objet de diverses subventions (DETR, FDAL ...) et qu'il s'agira également d'augmenter le prix de vente des nouvelles parcelles (actuellement à 4 € le m<sup>2</sup>) lors d'un prochain conseil communautaire.

- Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour valider la mise en œuvre de cette opération d'extension et de renforcement du réseau d'eau potable de la zone d'activités de Plagnes à Daumazan telle que présentée.

**L'assemblée procède au vote pour valider la mise en œuvre de l'opération d'extension et de renforcement du réseau d'eau potable de la zone d'activités de Plagnes à Daumazan.**

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

#### **4- SUBVENTION AU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (ASSOCIATION DU CLIC ARIZE LEZE)**

Monsieur le Président rappelle, aux délégués communautaires, la situation du Centre Local d'Information et de Coordination Arize Lèze telle que présentée lors du Conseil Communautaire du 22 septembre 2025.

Il explique à l'assemblée que le conseil communautaire avait validé, dans le Budget Primitif 2025, un financement de 10 000 € au bénéfice du CLIC, afin de régulariser l'absence de versement de la subvention à l'association en 2024.

Il indique qu'il s'agirait d'actualiser le montant cette participation communautaire et d'octroyer à l'association du CLIC Arize Lèze une subvention de 17 900 €.

Ramon BORDALLO souhaiterait connaître les modalités de fonctionnement du CLIC.

Hervé BARTHE rappelle les informations données lors du précédent Conseil relatives à la mise en place d'un nouveau service par le Conseil Départemental sur les communes du Fossat, de Daumazan et du Mas d'Azil.

- Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour valider l'octroi d'une subvention à l'association du CLIC Arize Lèze de 17 900 € afin de régulariser l'absence de versement de la subvention en 2024.

**L'assemblée procède au vote pour valider l'octroi d'une subvention à l'association du CLIC Arize Lèze de 17 900 € afin de régulariser l'absence de versement de la subvention en 2024.**

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

#### **5- DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2025 ET SUR LE BUDGET ANNEXE CEL**

##### **OUVERTURES DE CREDITS SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2025**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité d'effectuer des ouvertures de crédits budgétaires sur le Budget Principal 2025 en sections de fonctionnement et d'investissement :

Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
65748	Subventions aux associations ( <i>rattrapage CLIC 2025</i> )	+ 17 900 €	
6553	Service incendie ( <i>contribution rénovation bâtiments 2025</i> )	+ 5 031 €	
673	Titres annulés ( <i>prévision CLIC Budget Primitif 2025</i> )	- 10 000 €	
023	Virement à la section d'investissement	- 12 931 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		- 12 931 €
458230925	Voirie sous mandat		+ 12 931 €

## OUVERTURES DE CREDITS SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE CEL 2025

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité d'effectuer des ouvertures de crédits budgétaires sur le Budget Annexe CEL Arize Lèze 2025 en sections de fonctionnement et d'investissement :

Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
60612	Fournitures non stockable Energie-Electricité ( <i>EDF crèche</i> )	+ 8 000 €	
66111	Intérêts réglés à l'échéance ( <i>emprunt CEL</i> )	+ 4 000 €	
70878	Remboursement de frais par des tiers ( <i>LEC / EDF crèche</i> )		+ 6 900 €
023	Virement à la section d'investissement	- 5 100 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		- 5 100 €
2313	Constructions en cours ( <i>solde crèche Lézat</i> )	- 5 100 €	

## VIREMENTS DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité d'effectuer des virements de crédits budgétaires sur le Budget Principal 2025 en section d'investissement :

Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
2031	Frais d'études ( <i>Maîtrise d'oeuvre Ponts des Moulins</i> )	- 30 690 €	
2033	Frais d'insertion ( <i>Annonce Ponts des Moulins</i> )	- 1 000 €	
2031 - 015	Frais d'études opération 015 ( <i>MOE Ponts des Moulins</i> )	+ 30 690 €	
2033 - 015	Frais d'insertion opération 015 ( <i>Annonce Ponts des Moulins</i> )	+ 1 000 €	

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver les ouvertures de crédits budgétaires présentés sur le Budget Principal et le Budget Annexe CEL.

**L'assemblée procède au vote pour approuver les ouvertures de crédits budgétaires présentés sur le Budget Principal et le Budget Annexe CEL.**

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

## 6 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE "EAU POTABLE" DES COMMUNES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Président rappelle aux délégués que les 27 communes du territoire ont délégué l'exercice de leur compétence "Eau Potable" au SMDEA.

Il indique que l'obligation de transfert de cette compétence à la communauté de communes n'est plus d'actualité mais explique les avantages d'une telle opération.

Il présente à l'assemblée la procédure de prise de la compétence facultative "Adduction Eau Potable" dans les statuts de la communauté de communes suivant l'Article . L.5211-17 du Code Général des Collectivités Publiques, à savoir :

- le transfert de la compétence de la commune vers la communauté de communes s'opère par délibérations concordantes, d'une part de l'organe délibérant de la communauté de communes (majorité simple) et d'autre part des conseils municipaux des membres de l'EPCI (majorité qualifiée : 2/3 des communes et > 1/2 de la population, ou l'inverse)
- chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer à compter de la notification au maire de la délibération de l'EPCI
- en l'absence de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.
- le transfert de compétence est prononcé par arrêté préfectoral.

Il expose les étapes à suivre:

- 1/ Délibération de la Communauté de Communes proposant l'extension de la compétence AEP dans le cadre de l'article L.5211-17 du CGCT et la modification statutaire de l'intercommunalité
- 2/ Notification aux maires pour délibération dans les 3 mois
- 3/ Transmission de l'ensemble des délibérations au préfet permettant l'appréciation de la légalité
- 4/ Arrêté préfectoral

Il exprime le souhait de raccourcir le délai de 3 mois soit une délibération communale avant fin décembre.

Ramon BORDALLO souhaiterait connaître les avantages et inconvénients du transfert.

Jean Claude COURNEIL explique qu'il n'y en a pas au regard d'un fonctionnement similaire.

Ramon BORDALLO s'interroge sur la désignation des délégués au bénéfice des grandes communes.

Jean Claude COURNEIL répond que la désignation est libre et pas corrélative au nombre d'habitants.

Carole MAURETTE explique que le mode de désignation sera simplifié.

Elle indique que ces modalités permettront de responsabiliser les candidats qui souhaiterons s'investir.

Francis BOY s'interroge sur l'existence d'un comité local.

Carole MAURETTE explique les subtilités de nouvelle gouvernance du Syndicat.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour :

- Approuver la modification des statuts de la communauté de communes avec prise de la compétence facultative "Eau Potable"
- Approuver le transfert à la communauté de communes de la compétence "Eau Potable" pour les 27 communes du territoire
- Solliciter les communes afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification (article L5211 17 du CGCT), en précisant que sans réponse de leur part dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération aux maires des communes , leur décision sera réputée favorable.

L'assemblée procède au vote pour :

- Approuver la modification des statuts de la communauté de communes avec prise de la compétence facultative "Eau Potable"
- Approuver le transfert à la communauté de communes de la compétence "Eau Potable" pour les 27 communes du territoire
- Solliciter les communes afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification (article L5211 17 du CGCT), en précisant que sans réponse de leur part dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération aux maires des communes , leur décision sera réputée favorable.

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

**LE SECRÉTAIRE DE SEANCE**

François VANDERSTRAETEN



**LE PRESIDENT**

Jean Claude COURNEIL



## QUESTIONS DIVERSES

### POINT SUR LE RETOUR DES COMMUNES SUR LA POLICE DE L'URBANISME

Laurent MILHORAT présente le tableau relatif au retour des communes sollicitées pour un transfert de compétences "Police de l'Urbanisme" :

COMMUNES	POUR	ABSTENTION	CONTRE	SANS REPONSE
MAS d'AZIL	1 256			
FOSSAT	1 077			
DAUMAZAN	815			
LE CARLA	806			
ARTIGAT	564			
CASTERAS	22			
SABARAT	383			
LA BASTIDE	379			
STE SUZANNE	253			
VILLENEUVE	157			
GABRE	125			
CASTEX	96			
SIEURAS	96			
LES BORDES				477
DURFORT				188
THOUARS				42
CAMARADE				210
MERAS				97
MONESPLE				26
SAINT YBARS				679
FORNEX		112		
PAILHES		512		
CAMPAGNE		292		
LEZAT			2379	
MONTFA			95	
LOUBAUT			28	
LANOUX			62	
<b>TOTAL</b>	<b>6 029</b>	<b>916</b>	<b>2 564</b>	<b>1 719</b>

Il indique que seulement la moitié des communes représentant la moitié de la population a répondu favorablement pour un transfert de la compétence "Police de l'Urbanisme".

Ramon BORDALLO souligne qu'il s'agit de la plus importante et des plus petites communes qui ont répondu négativement.

Laurent MILHORAT informe les délégués, qu'au regard des enjeux et de la complexité de la mise en œuvre de la compétence, les membres du Bureau Communautaire réunis le jeudi 23 octobre ont décidé de reporter la réflexion après les municipales de 2026.

Jean Claude COMMENGE confirme que compte rendu des enjeux financiers et de la complexité du fonctionnement , le report est plus sage.

## INFORMATIONS DIVERSES

### MODIFICATION DES STATUTS DU SMECTOM

Monsieur Le Président informe l'assemblée des derniers éléments concernant la procédure de modification des statuts du SMECTOM. Il explique le refus des EPCI de Foix et de Pamiers argumenté par une demande de plus de délégués.

Francis BOY exprime sa plus vive colère au regard de ce comportement et du "retour en arrière" inéluctable.

Carole MAURETTE souhaiterait, à ce titre, connaître les statistiques de présentisme des délégués de ces 2 territoires.

Francis BOY informe qu'il interrogera le Prochain Bureau du Syndicat.

### POINT SUR LE PACTE TERRITORIAL

Laurent MILHORAT expose un bilan synthétique des dispositifs "Habitat" depuis 2018 :

- ▶ **PIG : 2018- 2024** – Intégration PIG Départemental 2023
- ▶ **PACTE TERRITORIAL : lancement janvier 2025**
- ▶ **OPAH RU : 2021 – mars 2026**

#### 351 logements réhabilités entre 2018 et 2025

- ▶ 312 habitations de propriétaires occupants
- ▶ 30 logements locatifs
- ▶ 9 façades.
- ▶ 4,7 M d'€ de subventions mobilisées.
- ▶ 8,8 M d'€ de travaux générés sur l'artisanat local

### 1- MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV

En raison d'un passage à temps partiel de Pauline ICARD les horaires d'accueil de l'Espace Conseil France Rénov sont modifiées comme suit :

	<b>lundi</b>	<b>mardi</b>	<b>mercredi</b>	<b>jeudi</b>	<b>vendredi</b>
<b>matin</b>	/	09h00 - 12h00	/	/	/
<b>après-midi</b>	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	/	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00

### 2- NOUVELLES MODALITES DE FINANCEMENTS ANAH FRANCE RENOV

Laurent MILHORAT rappelle que les services communautaires ont conçu un guide permettant aux élus, secrétaires de mairie et citoyens (propriétaires occupants ou bailleurs et locataires) de mieux appréhender le parcours de rénovation de l'habitat sur le territoire Arize-Lèze.

Le document, très bien conçu et exhaustif, vient d'être actualisé concernant les financements de Ma Prime Renov, Ma Prime Adapt et Ma Prime Logement Indigne

Ce guide est disponible en format interactif en cliquant sur le lien :  
[le Guide de la Rénovation de l'Habitat en Ariège-Lèze - version octobre 2025](#)

### 3- FINANCEMENT DE L'INGENIERIE DES OPERATIONS HABITAT PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

En raison de non adhésion à ALEDA le Conseil Départemental a annoncé

- ▶ la suppression en 2025 du financement de 20 % de l'ingénierie sur le volet 3 du Pacte
- ▶ la suppression en 2026 du financement de 20 % de l'ingénierie sur l'OPAH-RU

Une réflexion est en cours avec le Département afin d'évaluer l'opportunité de déléguer à ALEDA une mission spécifique sur le contrôle d'infractions sur les logements communaux caractérisés d'indignes permettant de réintégrer les dispositifs d'aides départementales sur l'ingénierie des opérations Habitat.

### 4- LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Une politique plus efficiente sur la Lutte contre l'Habitat Indigne semble se dessiner afin d'optimiser les actions à compter de 2026.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les divers partenaires (DDT, ARS, Services du Département, EPCI ariégeois ...) afin d'évaluer les nouvelles missions à mettre en œuvre sur notre territoire (sur logements privés ou communaux, en terme d'accompagnement social, ou de positionnement des bureaux d'études) .

Il s'agit d'évaluer notamment les compétences des diverses autorités et le rôle de l'espace conseil France Rénov dans cette organisation.

### 5- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION OPAH-RU

Un comité technique est organisée le 29 octobre afin d'évaluer les modalités de poursuite du dispositif:

- ▶ soit une **nouvelle ORT du 1er avril 2026 au 31 mars 2031**
- ▶ soit un **avenant à la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2026** afin d'éviter une signature en plein renouvellement des équipes municipales et communautaires.

Cette réunion sera l'occasion de débattre sur les divers objectifs de l'opération :

- ▶ Sur le **VOLET HABITAT** : Périmètres et objectifs de la nouvelle OPAH-RU
- ▶ Sur le **VOLET CADRE DE VIE** : Organisation de la mise à jour des plans d'actions avec les élus
- ▶ Sur la **GOUVERNANCE** : Calendrier de réalisation des COTECH et COPIL jusqu'à la signature
- ▶ Sur le **FINANCEMENT** du poste de cheffe de projet, du suivi-animation et d'une possible opération façades